

Bulletin communal

d'information no 55

Nant, novembre 2007

Au sommaire de ce bulletin automnal, vous trouverez tout d'abord quelques informations du conseil, puis les nouvelles de la vie communale. Il s'agit :

- I Résultats de l'élection de la députation fribourgeoise au Conseil national et au Conseil des Etats.**
- II Convocation à l'assemblée communale.**
- III Informations diverses.**
- IV Mouvement au sein de la population.**

* * * * *

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Suite à l'envoi du questionnaire concernant le Plan d'Aménagement Local (PAL), plusieurs personnes ont demandé sa traduction en allemand, ce qui n'a pas été fait. Le conseil communal tient à préciser que la commune du Bas-Vully est une commune francophone et que par conséquent le français est la langue officielle de son administration.

L'article 6 de la nouvelle Constitution cantonale précise :

Art. 6 langues

Al 1 le français et l'allemand sont les langues officielles du Canton.

Al 2 leur utilisation est réglée dans le respect du principe de la territorialité :

L'Etat et les communes veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones.

Al 3 la langue officielle des communes est le français ou l'allemand. Dans les communes comprenant une minorité linguistique autochtone importante le français et l'allemand peuvent être les langues officielles.

Vu ce qui précède, nous considérons que notre devoir est de veiller à la répartition traditionnelle des langues puisque historiquement (depuis les Burgondes au 7^{ème} siècle) notre commune est sur territoire francophone. On ne peut faire fi sans autre de 1300 ans d'histoire, vous en conviendrez.

D'autre part, nous considérons que la minorité suisse alémanique n'est pas assez importante actuellement pour exiger l'allemand comme langue officielle, les frais découlant de son introduction étant trop élevés au regard de la grandeur de la commune.

Ceci précisé, nous sommes ravis que notre commune attire, grâce à sa situation géographique, à ses infrastructures, à la beauté de ses paysages ou encore à ses impôts relativement bas un certain nombre de familles suisses alémaniques qui, pour la plupart, s'intègrent très bien chez nous.

A ce propos, notre cercle scolaire (Haut et Bas-Vully) est aussi uniquement francophone. L'école en français est sans aucun doute un facteur d'intégration indéniable pour les jeunes enfants d'une autre langue maternelle.

Sachez aussi que notre administratrice communale, Madame Caroline Mettraux, ainsi que Monsieur Fabrice Knäbel sont parfaitement bilingues et qu'ils sont à même de vous renseigner en allemand.

Loin de nous, l'idée de créer une polémique ou de déclencher une guerre des langues qui serait stérile et néfaste. Nous sommes persuadés que vous comprendrez notre point de vue se justifiant tant historiquement que financièrement.

Les affaires courantes et les nombreuses séances communales, intercommunales et d'associations de communes ont mis à forte contribution tous les membres du conseil. L'établissement des budgets, du plan financier, la révision du plan d'aménagement local et la construction de la route dans la zone d'activité ont été les faits marquants d'un automne particulièrement chargé. Le 16 novembre, lors d'une réception fort sympathique, nous avons fait connaissance des nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens de notre commune. Nous avons pu constater l'intérêt qu'ils portent aux affaires communales et cet échange fructueux s'est prolongé autour d'une fondue servie dans un établissement public de notre commune. Nous avons aussi eu le plaisir de féliciter Madame Silvia Perrottet pour ses 25 ans de service. Concernant le personnel, le conseil communal a décidé d'engager à partir du 1^{er} avril 2008 un employé supplémentaire au service de la voirie, pour appuyer notre équipe actuelle, surchargée.

Pour conclure, le Conseil tient à remercier tout le personnel communal pour son engagement au service des citoyennes et citoyens. Il remercie également les membres des diverses commissions pour le temps et les compétences qu'ils mettent à disposition pour le bien communal. Un dernier merci à vous tous, citoyennes et citoyens pour l'intérêt que vous portez à la chose publique.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce bulletin No 55 et de joyeuses fêtes de fin d'années et une bonne année 2008.

JFC

I Résultats de l'élection de la députation fribourgeoise au Conseil national

Electeurs inscrits	1220
Bulletins rentrés	600

Taux de participation

49%

**A) Election pour le renouvellement de 7 membres
au Conseil national**

Nombre de suffrages

Les onze meilleurs résultats:

Bourgeois Jacques	183
Rime Jean-François	170
Jakob-Steffen Christine	162
Demont Gilberte	157
Page Pierre-André	153
Meyer-Kaelin Thérèse	142
Levrat Christian	140
Schafer Daniel	137
Genoud Joe	136
Aeby-Metry Yvan	135
Zadory Michel	135

**B) Election pour le renouvellement de 2 membres
au Conseil des Etats**

Nombre de suffrages

Schwaller Urs	320
Cornu Jean-Claude	212
Berset Alain	209
Rime Jean-François	155

II) Convocation à l'assemblée communale.

Tous les citoyennes et citoyens actifs de la commune du Bas-Vully sont convoqués en assemblée ordinaire le

Mardi 4 décembre 2007 à 20.00 h.

à la salle communale de Nant.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2007.

2. Présentation du plan financier

3. Budget 2008 et rapport de la commission financière.

a) Budget de fonctionnement.

b) Budget des investissements.

- participation au trottoir quartier des Sauges II à Sugiez
- assainissement de la route des Saules à Sugiez
- assainissement de la Vau de Praz
- assainissement de la ciblerie à Sugiez
- tondeuse à gazon pour le centre sportif du Chablais
- chambre UV pour la source Vau de Praz
- conduite de transport pour la source Vau de Praz
- part à la STEP de Montilier

4. Taux des centimes additionnels

5. Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions en matière d'aménagement du territoire et de constructions

6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée et le budget à adopter sont à disposition du public au local de vote.

* * * * *

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2007

Il ne sera pas lu mais mis à disposition des citoyennes et citoyens actifs, dix jours avant l'assemblée, au local de vote à Nant.

2. Présentation du plan financier 2007-2011

La planification financière est un moyen privilégié pour notre commune d'optimiser la gestion de ses différents dicastères en planifiant les recettes et les dépenses de son compte de fonctionnement et les besoins d'investissements sur les cinq prochaines années. Une telle planification a comme avantage de permettre de faire des projections sur l'évolution de la situation financière de notre commune en tenant compte de nos objectifs de développement futurs et des investissements prioritaires qui devront être consentis durant les prochaines années.

La planification financière est un instrument de gestion pour notre conseil et notre administration communale qui permet de refléter la situation financière actuelle de notre commune tout en projetant dans l'avenir l'influence des investissements futurs sur notre capacité d'autofinancement. Un tel outil de gestion a comme avantage de prévoir les incidences des investissements futurs sur la situation économique, politique et sociale de notre commune pour les années à venir en permettant d'estimer les ressources disponibles en 2011 sur la base des comptes de fonctionnement et d'investissements pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011.

En fonction des scénarios et des investissements qui devront probablement être réalisés durant les 4 prochaines années, le conseil communal a établi un plan financier 2007 et 2011 qui a été soumis pour l'approbation par la commission financière en date du mercredi 14 novembre 2007.

Ce plan financier prévoit dans les grandes lignes une augmentation substantielle de notre dette publique qui devrait passer de CHF 3'000'000.- à CHF 7'000'000.- d'ici à 2011. Les autorités communales ont inventorié une liste non exhaustive de plusieurs investissements conséquents qui devront être financés ces prochaines années (projet d'un nouvel hangar pour le service du feu, investissements liés à la valorisation du trafic local ainsi que l'agrandissement et la rénovation des infrastructures actuelles de notre cercle scolaire d'ici à 2013).

3. Budget 2008 et rapports de la commission financière.

Introduction relative à l'élaboration du budget 2008

En fonction du mandat qui lui a été confié, le conseil communal a comme tâche essentielle de diriger et d'administrer la commune et les services publics de celle-ci et de gérer les biens communaux selon l'article 60 al. 1 et 3 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, ci-après (LCo).

Le conseil communal a élaboré lors de plusieurs séances le budget 2008 ainsi que le plan financier 2007-2011. La proposition de budget 2008 a ensuite été soumise aux membres de la commission financière les jeudi 1^{er} et 8 novembre 2007. Suite à ces réunions durant lesquelles les comptes de fonctionnement et d'investissements ont été analysés en détail, la commission financière a donné un préavis favorable pour la présentation du budget 2008 en assemblée de commune.

De plus, en fonction de l'article 86b de la LCo, le conseil communal est tenu de préparer, puis de présenter en assemblée de commune une proposition relative à un plan financier 2007-2011. Cette proposition de plan financier a été adoptée par le conseil communal en date du 12 novembre 2007 et la commission financière a aussi émis un préavis favorable.

a) Budget de fonctionnement.	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0) Administration	664'000.00	101'500.00
1) Ordre public	156'100.00	124'500.00
2) Enseignement et formation	1'730'850.00	31'000.00
3) Culte, culture et loisirs	187'000.00	28'000.00
4) Santé	345'200.00	1'000.00
5) Affaires sociales	1'036'200.00	1'000.00
6) Transports et communications	629'000.00	106'000.00
7) Protection de l'environnement	1'063'800.00	1'018'800.00
8) Economie	47'600.00	4'000.00
9) Finances et impôts	<u>589'500.00</u>	<u>5'049'900.00</u>
Totaux	6'449'250.00	6'465'700.00
<i>Bénéfice présumé</i>	<u>16'450.00</u>	
Balance	6'465'700.00	6'465'700.00

Commentaire relatif à l'évolution des comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement du budget 2008 restent dans l'ensemble stables par rapport aux exercices comptables des années précédentes. Les charges en 2008 devraient être en principe comparables à celles des années précédentes.

Sur la base des résultats de l'exercice comptable 2006 et en tenant compte des éléments connus au 30 septembre 2007, les charges et les revenus du budget 2008 ont été actualisés par rapport au budget ordinaire 2007.

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT) entrera en vigueur le 1er janvier 2008. Elle implique d'importantes modifications du budget cantonal et, par répercussion, des budgets communaux.

Par rapport à 2007, les charges à supporter par les communes vont connaître une augmentation dans certains domaines de tâches. Ces augmentations sont globalement compensées par la diminution enregistrée dans d'autres domaines. Au total, les mesures adoptées par le Grand Conseil devraient compenser entièrement les effets de la RPT sur les communes et permettre une mise en œuvre de la réforme financièrement neutre. Ce n'est pas tout à fait le cas pour 2008 et nous avons cherché à analyser de manière la plus précise possible les conséquences de l'introduction de la RPT pour notre commune. Les effets globaux de celle-ci devraient être négligeables tout au moins pour l'exercice comptable 2008 dans lequel notre commune devra prendre en charge un surplus de coûts de CHF 18'880.- par rapport à l'exercice 2007.

Les effets par classification comptable sont par contre assez importants en fonction des charges imputées directement par le canton sur notre commune, notamment en ce qui concerne notre participation aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées et inadaptées qui augmente de CHF 289'000.00 à CHF 720'000.00. Ces nouvelles charges sont toutefois compensées par une participation moins importante des charges de notre commune par rapport aux frais complémentaires liés aux assurances sociales telles que l'AVS ou les caisses maladies.

Il en résulte une situation stable avec un total prévisionnel de charges de CHF 6'449'250.- pour un total de recettes pour CHF 6'465'700.- ce qui devrait engendrer un excédent du compte de fonctionnement de CHF 16'450.-

b) Budget des investissements 2008

Voirie

Participation au trottoir du quartier des Sauges II	30'000.—
Assainissement de la route des Saules à Sugiez	95'000.—

Agriculture

Assainissement de la Vau de Praz	80'000.—
----------------------------------	----------

Militaire

Assainissement de la ciblerie à Sugiez	15'000.—
--	----------

Sports

Tondeuse à gazon pour le centre sportif du Chablais	24'000.—
---	----------

Service des eaux

Chambre UV pour la source Vau de Praz	160'000.—	
Conduite de transport pour la source Vau de Praz	30'000.—	
Taxes de raccordement		100'000.—
Epuration des eaux		
Part à la STEP région Morat	100'000.—	
Taxes de raccordement		150'000.—
Totaux	534'000.—	250'000.—
Solde à financer		284'000.—

- **Participation au trottoir du quartier des Sauges II**

La commune s'investit dans le projet de ce nouveau quartier et, dans la perspective de la reprise des infrastructures, le conseil prévoit la construction du trottoir depuis la route cantonale jusqu'à l'ancienne ligne de chemin de fer de Bellechasse. Un montant de 30'000.00 fr. est inscrit au budget.

- **Assainissement de la route des Saules à Sugiez**

Cette route s'est passablement détériorée sur toute sa longueur suite aux constructions successives dans le quartier. Il est prévu de purger le coffre, refaire le revêtement ainsi que la couche d'usure sur toute la route et d'y installer un éclairage public. Un montant de 95'000.00 fr. a été inscrit au budget pour l'exécution de ces travaux.

- **Assainissement de la Vau de Praz**

Suite aux grosses intempéries qui ont provoqué des glissements de terrain et des chutes d'arbres, nous devons rapidement assainir la Vau de Praz pour retenir les eaux. Nous prévoyons de faire sous la chute de la Vau de Praz un grand dépotoir empierré en son pourtour pour retenir les gros troncs. L'accès à ce dépotoir est assuré afin de l'entretenir. Au-dessus de la chute, les berges seront aménagées. Ces mesures permettront d'éviter des dégâts au village de Praz en cas d'intempéries mais ne vont pas résoudre le problème de la vallée qui se creuse. Nous sommes en discussion avec les AF pour obtenir une subvention. Une somme de 80'000.00 fr. est inscrite au budget.

- **Assainissement de la ciblerie à Sugiez**

Il s'agit de mettre en place des pare-balles artificiels.

Selon l'ordonnance fédérale du 24 août 1992 sur les sites contaminés, les buttes de tir devraient en principe être assainies dans un délai s'échelonnant entre une action immédiate et une durée d'une génération en fonction notamment des risques d'atteinte à l'environnement.

Afin de remplir les conditions pour obtenir des indemnités financières versées par la Confédération, la commune est contrainte d'installer des pare-balles artificiels afin de récupérer les projectiles. La date limite est fixée au 1^{er} novembre 2008. Les frais

d'investissement sont estimés à environ 30'000.00 fr. dont la moitié sera pris en charge par la commune du Haut-Vully.

- **Tondeuse à gazon pour le centre sportif du Chablais**

La tondeuse du centre sportif du Chablais arrive en fin de vie. Des fréquentes réparations ont été nécessaires ces derniers temps. C'est pourquoi la commission d'exploitation du centre sportif du Chablais, qui est composée de membres des communes du Haut et Bas-Vully, du FC et du SHC, a demandé aux deux communes le financement d'une nouvelle tondeuse. Le conseil communal du Bas-Vully a été séduit par la proposition du FC et de la commission pour l'acquisition de deux machines à tondre de style robot pour un montant total de 54'000.00 fr. Ce système novateur permettra de réduire les frais de fonctionnement à charge des deux communes. 6'000.00 fr. de reprise sur l'ancienne tondeuse sont déduits de la facture. Le conseil communal du Bas-Vully a décidé de financer 50% de l'achat. C'est pourquoi 24'000.00 fr. sont inscrits au budget.

- **Chambre UV pour la source Vau de Praz**

Les sources de la Vau de Praz sont les seules à entrer dans le réseau sans traitement. Pour avoir la possibilité de les remettre dans le réseau, suite à la pollution du mois d'août nous avons l'obligation de réaliser une chambre et de traiter cette eau par des rayons ultra-violets.

Ces UV vont nous garantir une eau de source de qualité.

Cette chambre sera réalisée en-dessous du dépotoir de la place de parc communale de Praz. La chambre étanche, les UV, les commandes et la transmission des données sont devisées à 160'000.00 fr.

- **Conduite de transport pour la source Vau de Praz**

Suite aux intempéries de cet été, des éboulements ont emporté une conduite en plusieurs endroits. Pour éviter que cela se reproduise nous avons choisi un nouveau tracé. La nouvelle conduite qui sera en PVC va nous coûter 30'000.00 fr.

- **Step région Morat investissements obligatoires**

Les investissements prévus sont les suivants:

Rénovation du digesteur 1	248'000.00 fr.
Nouvelle conduite de soulagement inondation	180'000.00 fr.
Remplacement de la torche de gaz	47'000.00 fr.
Conduite en fibre optique	10'000.00 fr.
Nouvelle pompe entrée et contacteurs d'arrêt	75'000.00 fr.
Notre participation s'élève à 100'000.00 fr.	

Commentaires en relation avec le compte des investissements

Il en résulte un total d'investissements à voter durant notre assemblée de commune du 4 décembre 2007 de CHF 534'000.-, montant auquel viennent s'ajouter les investissements liés à l'aménagement de la route d'accès de la zone industrielle devisé en 2008 à CHF 1,5 million ainsi qu'un investissement de CHF 50'000.- concernant la révision du plan d'aménagement local, investissements déjà votés lors de l'assemblée de commune 2006.

Il en résulte un total d'investissements bruts pour 2008 estimé à CHF 2'084'000.- duquel nous pourrions très certainement déduire des taxes de raccordement des eaux et d'épuration pour un montant total de CHF 250'000.-, soit des investissements nets de CHF 1'834'000.-.

Pour financer ces investissements nets, nous devons très certainement recourir à l'utilisation de fonds étrangers et il est fort probable que nous devions souscrire une nouvelle dette de CHF 1 million de francs durant l'exercice 2008, ce qui aura pour conséquence d'augmenter l'endettement de notre commune dont la dette brute devrait à nouveau s'élever à 4 millions de francs.

Conclusion :

- L'exercice comptable pour l'an 2008 peut être qualifié de bon. Les recettes de fonctionnement permettent de couvrir l'ensemble des charges de notre commune et de procéder aux amortissements obligatoires.
- En fonction des remarques liées à l'analyse financière 2002-2006 établie par le service des communes du canton de Fribourg en date du 29 octobre 2007, notre commune avait une dette nette au 31.12.2006 qui s'élevait à CHF 1'830'157.03 et disposait d'une capacité d'emprunt supérieure à 4 millions de francs ainsi que de crédits disponibles pour un montant supérieur à 3,1 millions de francs. La capacité totale d'investissements au 31.12.2006 s'élevait à CHF 7'188'117.77. Il en résulte que les investissements prévus en 2008 peuvent être consentis et que le recours à un endettement supplémentaire de 1 million de francs pourrait sans autre être supporté par notre commune.
- Même si notre capacité financière va s'en trouver affectée, nous constatons que notre situation financière actuelle nous permet de financer les investissements consentis tout en garantissant à moyen terme une situation d'endettement encore maîtrisable. Il n'en demeure pas moins que les investissements prévus durant ces prochaines années, s'ils sont votés par notre assemblée de commune, devront être financés par des capitaux étrangers et auront une incidence non négligeable sur l'évolution de notre dette et sur notre capacité d'autofinancement.

Nant, le 4 décembre 2007

Vincent Guggisberg

Responsable du dicastère des finances

Paiement de l'impôt communal.

La perception des acomptes de l'impôt communal 2008 sera proposée en 10 tranches. Les montants seront calculés sur la base de l'année 2006. L'échéance du premier acompte de l'année en cours sera toujours fixée au 30 juin. La possibilité de l'acompte unique demeure. Il est rémunéré d'un intérêt et est perçu à la première échéance.

Le décompte final de l'impôt 2007 sera perçu en 2008 lorsque votre déclaration fiscale sera remplie, envoyée et finalement taxée. Le service cantonal des contributions enverra les avis de taxation au fur et à mesure de leur rentrée et de leur traitement. Partant, la facturation qui en découle se répartira tout au long de l'année. Pour les uns au début, pour les autres plus tard et même à la fin. En vue de maintenir une égalité de traitement, une **échéance** compensatoire a été fixée au 30 avril pour l'impôt cantonal et au 31 mai pour l'impôt communal.

En d'autres termes, chaque contribuable devra avoir payé l'impôt dû à cette date, même en l'absence de taxation. Les contribuables dont le revenu a cru de façon sensible sont priés d'employer le bulletin de versement vierge joint aux acomptes et de procéder à un versement volontaire compensatoire. Lors de la facturation finale, celui qui aura trop payé à l'échéance du 31 mai recevra un intérêt rémunérateur et celui qui n'aura pas assez versé devra s'acquitter d'un intérêt de retard.

* * *

Information sur la qualité de l'eau

Conformément à l'article 275d de l'ODAI (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires) en vigueur depuis le 1^{er} mai 2002, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

Qualité microbiologique et chimique :

A l'exception des deux situations décrites ci-après, les échantillons prélevés à divers moments et endroits de la commune répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

23 mai 2007 : L'ensemble des sources de la Vau de Praz est mis en décharge au vidange suite à la découverte d'un germe d'origine fécale E.coli. Après contrôle, nettoyage et désinfection, ces sources sont remises en service.

23 août 2007 : Suite à de fortes précipitations, plusieurs germes E.coli sont détectés à divers endroits du réseau. Sur ordre du laboratoire cantonal, l'ensemble des sources de la Vau de Praz ainsi que l'entier du réseau sont désinfectés avec du chlore selon la procédure d'urgence. Par mesure de précaution, le trop-plein des Etablissements de Bellechasse est également mis hors service. A aucun moment la santé de la population n'a été mise en danger.

Conséquence : la totalité des sources de la Vau de Praz est hors service depuis cette date. Seule l'installation d'un système de désinfection pourra remédier à cette situation. L'apport des sources de la Vau de Praz est appréciable. Le Conseil communal vous invite à accepter le crédit d'investissement de 160'000.- fr. pour la réalisation d'une installation de traitement de ces eaux par des rayons ultra-violetts lors de l'assemblée du 04 décembre 2007 (voir budget des investissements).

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau varie de 15 à 35° F (degrés français). Les valeurs les plus élevées sont mesurées durant la période hivernale. A cette période de l'année, l'apport de nos sources s'accroît.

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate varie entre 7 et 26 mg/l. La tolérance légale est 40 mg/l.

Provenance de l'eau :

- L'ABV (Ass. intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel.
- Les Etablissements de Bellechasse
- Nos propres sources situées à la Vaux de Praz, au Val Florenche et en Vaillet.

Traitement :

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

Adresse pour renseignements complémentaires :

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV, www.a-b-v.ch est également à votre disposition.

* * *

Abonnements généraux CFF / carte journalière de la LNM

Les cartes journalières d'abonnements généraux mis à disposition des citoyennes et des citoyens du Bas-Vully connaissent toujours un franc succès. Partant, le conseil communal a décidé d'acquérir à nouveau trois abonnements pour l'année 2008. Nous devons malheureusement répercuter la hausse de ces abonnements sur le prix des cartes journalières qui seront disponibles au prix de 35.00 fr par jour et par abonnement, ce qui correspond au montant pratiqué par la majorité des communes de notre région.

Durant l'année 2008, nous mettrons également à votre disposition une carte journalière pour l'utilisation des bateaux de la LNM (Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat). Elle permettra au porteur de cette carte de voyager toute une journée avec son conjoint et ses enfants. La carte journalière est disponible au prix de 15.00 fr. par jour.

* * *

Location de tables avec bancs

22 tables avec bancs sont à disposition des citoyens pour le prix modique de 5.00 fr. pour 1 table avec 2 bancs. La réservation se fait auprès de Madame Rita Guillod (079 519 41 68). Le matériel entreposé dans notre salle polyvalente sera cherché et ramené par vos soins durant les heures de travail de la responsable.

* * *

Place d'apprentissage de commerce auprès de la commune

Le conseil communal a décidé d'engager dès août 2008 un/e apprenti/e de commerce auprès de notre administration. Les jeunes qui sont intéressés à se former dans cette branche peuvent dès à présent envoyer leur candidature auprès du conseil communal. Le choix se fera fin janvier 2008.

* * *

Columbarium

Par respect pour les défunts et leurs familles, nous vous prions de ne pas déposer de décoration florale masquant les plaques funéraires. Nous vous remercions pour votre compréhension.

* * *

Ordures et déchets

LE PLAN DE RAMASSAGE DES DÉCHETS EST DISPONIBLE SUR LE SITE : www.haldimannag.ch

Collecte des matières organiques (*déchets verts*)

Le service de ramassage des matières organiques sera maintenu à un intervalle de deux semaines durant la période hivernale du 1er décembre au 17 mars 2008. Les dates de ramassage seront les suivantes:

10 et 24 décembre, 07 et 21 janvier, 04 et 18 février, 03 et 17 mars, ensuite reprise de la collecte chaque semaine.

Collecte des déchets ménagers

Modifications des dates d'enlèvement 2008:

Mardi 25 mars	<i>en lieu et place du</i>	lundi 24 mars (Pâques)
Mardi 13 mai	<i>en lieu et place du</i>	lundi 12 mai (Pentecôte)

* * *

Drapeaux et oriflammes communaux

Le bureau communal dispose de drapeaux (130x130 cm avec bande rouge de 15 cm) et d'oriflammes (80x300 cm) aux armes communales. Le prix du drapeau se monte à 90.- fr., celui des oriflammes est fixé à 100.- fr.

* * *

Livre « le district du Lac / der Seebezirk »

Le bureau met en vente au prix de 20.- fr cet ouvrage de l'Association des communes du district du Lac publié dans le cadre des manifestations des 150 ans du district du Lac.

Extrait de la préface de M. Fritz Goetschi, ancien préfet :

Ce livre a pour but, entre autre, de mieux faire connaître notre district à ses propres habitants et le faire découvrir aux touristes. Ce livre bilingue et richement illustré est d'une lecture facile. De nombreux auteurs se sont engagés à présenter les caractéristiques et particularités de notre district, pratiquement tous y habitent. Du fait des positions et des expériences différentes de chacun d'entre eux, les points de vue peuvent diverger et chaque auteur répond de ses propos. Il résulte de ce véritable « patchwork » une foule d'impressions multicolores.

* * *

Bibliothèque intercommunale du Haut et Bas-Vully

Laissez de côté vos tracas quotidiens
Et arrêtez-vous en chemin.

Pour les enfants comme les aînés
Auteurs connus ou ignorés.
Lisez ce que bon vous semble
Et dévorez les nouveautés.
Transmettez-nous toutes vos idées.

Romans poignants, bandes dessinées
Ou documentaires illustrés.
Un grand choix vous est proposé.
Loisirs, détente, informations.
Albums charmants pour les petits.
N'oublions pas les dégourdis.
Thrillers pour les grands avertis.

HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi entre 18h et 20h
le mardi et le jeudi entre 15h et 17h.

**Durant toutes les vacances scolaires,
ouverture unique,
le lundi entre 18h et 20h.**



Bibliothèque du Palet Roulant
Rte Principale 69, 1786 Nant
Tél. 026 673 10 10



Association Lire et Ecrire



Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées.

Des cours intensifs sont réservés aux personnes :

- ◆ qui parlent déjà le français
- ◆ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ◆ qui ne connaissent pas ou peu l'alphabet

D'autres cours s'adressent aux personnes :

- ◆ qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée

Prix ? Participation de Fr. 50.-/mois (ou arrangement)
Les frais de cours peuvent être pris en charge par l'assurance chômage

Nouveau ! « Lire la Suisse »
Cours d'intégration et approche de base aux demandes de naturalisation

Durée et coût 10 séances de 2 heures / Fr. 220.-

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch

* * *



Service de nettoyage à disposition des personnes de + 60 ans

Ce service est destiné aux personnes âgées (60+) vivant dans des ménages privés et n'arrivant plus à effectuer elles-mêmes les travaux de nettoyage en raison de difficultés de mobilité ou de santé. Ce service peut aussi être demandé pour soulager l'entourage.

Pro Senectute Fribourg engage des collaboratrices à l'heure, formées à l'accompagnement des personnes âgées. Elles vivent dans la région et connaissent bien la mentalité, les langues et la culture locale. Elles sont assurées par Pro Senectute et sont soumises au secret professionnel.

Quels sont les coûts ?

Le client paie 25.- fr. par heure, TVA et frais de transport inclus. Le client met à disposition le matériel et les ustensiles de nettoyage. Les rentiers AVS, en situation défavorisée, peuvent recevoir une aide financière. L'assistant social de Pro Senectute étudiera la demande.

Renseignement et inscription :

Sur un simple appel téléphonique à Pro Senectute, Claudia Dietrich, 026 347 12 40 ou claudia.dietrich@fr.pro-senectute.ch qui étudiera la demande et évaluera l'ampleur des travaux et le temps nécessaire à leurs accomplissements.

* * *



Spécial hiver pour Seniors !!



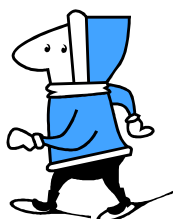
Repas de Noël & Loto

Venez fêter Noël en joyeuse compagnie... Seul(e), en couple ou en groupe
Repas dès 12h00 et Loto dès 14h00 (bons cadeaux, paniers garnis, etc.)
Inscription auprès de notre secrétariat.

Matran, Maison St-Joseph : mercredi 5 ou jeudi 6 décembre 2007

Randonnées hivernales & séjour d'hiver

Partez à la découverte des beautés hivernales de la nature, encadré(e)s par des monitrices et moniteurs expérimentés. **Venez donc tester notre programme en participant gratuitement à la sortie découverte de votre choix !**



- **Ski de fond** dès jeudi 17 janvier 2008,
sortie découverte : 20 décembre 2007.
- **Raquettes**
Diverses régions du canton dès mardi 8 janvier 2008.
Sortie découverte : 18 décembre 2007 - **Lac Noir** dès
mercredi
9 janvier 2008, sortie découverte : 19 décembre 2007.
- **Séjour d'hiver** : ski de fond à Ulrichen (Valais), 7 au 12
janvier 2008. Demandez le programme !

Programme d'activités - Renseignements - Inscriptions
:

Pro Senectute Fribourg, ☎ 026 347 12 40

* * * * *

Ouverture du bureau communal

Le bureau communal est ouvert **de 7.30 h à 11.00 h les lundis, mercredis et vendredis et le mardi de 16.00 h à 18.00.** Il va sans dire qu'en cas d'empêchements ou pour des cas urgents vous pouvez appeler au no de téléphone 026 673 90 40 afin de convenir d'une heure plus opportune.

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau sera fermé du 21 décembre au 7 janvier.

* * *

IV) Mouvements au sein de la population

Départs

M. Alexander Mischler à Meyriez	M. Jörg Schüpbach à Auw
Mme Evelyn Maas à Auw	Mme Paula Tavares et ses enfants au Portugal
M. André Marko et son épouse en Belgique	MM. Youri et Dimitri Marko à Lausanne
M. Sébastien Berney à Echallens	Mme Daniela Krejci à Morat
M. Martin Lobsiger et sa famille à Faoug	M. Kilian Anderegg à St-Blaise
M. Samuel Franz et sa famille à Morat	Mme Chantal Pürro à Avry-sur-Matran
Mme Rosmarie Judith à Morat	M. Fredi Scheidegger à Morat
Mme Fabienne Kähr à Morat	M. Sergio Dias Ribeiro à Cordast
Mme Clara Araujo Mendes à Cordast	

Naissances

Le 20 août 2007	Hippolyte Pulver, fils de Corinne et Christophe
Le 06 septembre 2007	Roxélane et Savannah Javet, filles de Anne-Claude et Alexandre
Le 28 septembre 2007	Théo Wildberger, fils de Valérie et Rolf
Le 04 novembre 2007	Noé Sarta, fils de Sandra et Marcel
Le 10 novembre 2007	Jaya Meister, fille de Franziska-Ivy et Arno
Le 13 novembre 2007	Alicia Noyer, fille de Alexandra et David

Décès

Le 11 octobre 2007	Mme Käthy Siegenthaler, 1939, Sugiez
Le 03 novembre 2007	M. Peter Mario, 1939, Sugiez

Arrivées

M. Julian Seemann, Ruelle du Baron 1 à Praz
M. Joao Carlos Pires et sa famille, Ch. de la Broye 4 à Sugiez
Mme Marcela Aparecida Alves et sa fille Joana, Rte du Péage 15 à Sugiez
M. Patrick Chartoire et sa famille, Imp. des Fougères 1 à Sugiez
M. Dirk Perschbacher, Ch. des Cygnes 23 à Sugiez
M. Eduardo Azevedo Silva et sa famille, Rte du Péage 15 à Sugiez
M. Jens Glöyer et sa famille, Ch. des Cygnes 55 à Sugiez
M. Patrick Zehnder, Rte Principale 107 à Praz
M. Thomas Trachsel, Rte du Pré-du-Pont 47 à Sugiez
Mme Regula Joss, Rte du Pré-du-Pont 47 à Sugiez
Mme Regula Jost, Ch. des Sauges 13 à Sugiez
M. Arno Meister et son épouse Franziska, Ch. de la Broye 6 à Sugiez
Mme Claudia Beretta, Rte Principale 50 à Nant
M. Hans Ulrich Gfeller et son épouse Franziska, Imp. des Fougères 4 à Sugiez

* * * * *

La population du Bas-Vully s'élève à 1'839. Elle se répartit entre les villages de la façon suivante : Sugiez 1'270, Nant 229 et Praz 340.

* * *